



Mairie de Montrottier  
Département du Rhône

Le Maire,  
Michel GOUGET



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

### BUDGET PRINCIPAL

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellés	Montants	Variation observée entre 2025 et 2024 (crédits ouverts au BP)
Chap. 011 – Charges à caractère général	639 900.00 €	+ 11.72 %
Chap.012 – Charges de personnel, frais assimilés	486 633.88 €	-1.78 %
Chap.014 – Atténuations de produits	30 000.00 €	-16.67 %
Chap.65 – Autres charges de gestion courante	162 276.83 €	+ 6.12 %
Chap.66 – Charges financières	34 000.00 €	-20.00 %
Chap.67 – Charges spécifiques	2 000.00 €	
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 354 810.71 €</b>	<b>+ 4.09 %</b>
Chap. 042. Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 800.00 €	+ 50 %
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 800.00 €</b>	<b>+ 50 %</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025</b>	<b>1 356 610.71 €</b>	<b>+ 4.13 %</b>

#### Explications principales à l'évolution des dépenses réelles prévisionnelles 2025 par rapport aux crédits ouverts au budget primitif 2024

Chap. 011 – Charges à caractère général	<p><b>Principaux indicateurs :</b></p> <p>↗ Redimensionnement des coûts liés au fonctionnement du réseau de chaleur secondaire / ↗ Eau et assainissement : 2 années de facturation sont budgétisées en réponse au litige existant / ↗ Augmentation significative des coûts d'alimentation considérant que la collectivité est temporairement contrainte de faire appel à un traiteur pour la fourniture des repas de la cantine . ↗ Augmentation également significative des prévisions de dépenses d'entretien des voiries dans le cadre d'une éventuelle intervention extérieure pour l'épavage ↗ Augmentation des taxes foncières avec l'intégration de la Maison de Santé.</p>
Chap.012 – Charges de personnel, frais assimilés	<p>Réajustement des prévisions pour le personnel titulaire et stagiaire (coût d'un agent arrivé en cours d'année 2024 redimensionné sur une année, et évolution des cotisations). / Baisse des prévisions pour les dépenses associées au personnel contractuel.</p>

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20250327-DE2025-15-1-BF  
Date de télétransmission : 04/04/2025  
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap.014 – Atténuations de produits	↘ Attribution de compensation spécifique à la compétence jeunesse – Protocole d'accord transactionnel en cours avec la CCMDL.
Chap.65 – Autres charges de gestion courante	Principaux indicateurs : ↗ Prévission en hausse du montant de la contribution obligatoire à verser à l'OGEC.
Chap.66 – Charges financières	Annuité des intérêts de la dette redimensionnée à la baisse au regard de l'évolution de la structure de la dette. La projection d'un remboursement anticipé du prêt relais n'impactera pas ce chapitre.
Chap.67 – Charges spécifiques	Sans variation.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

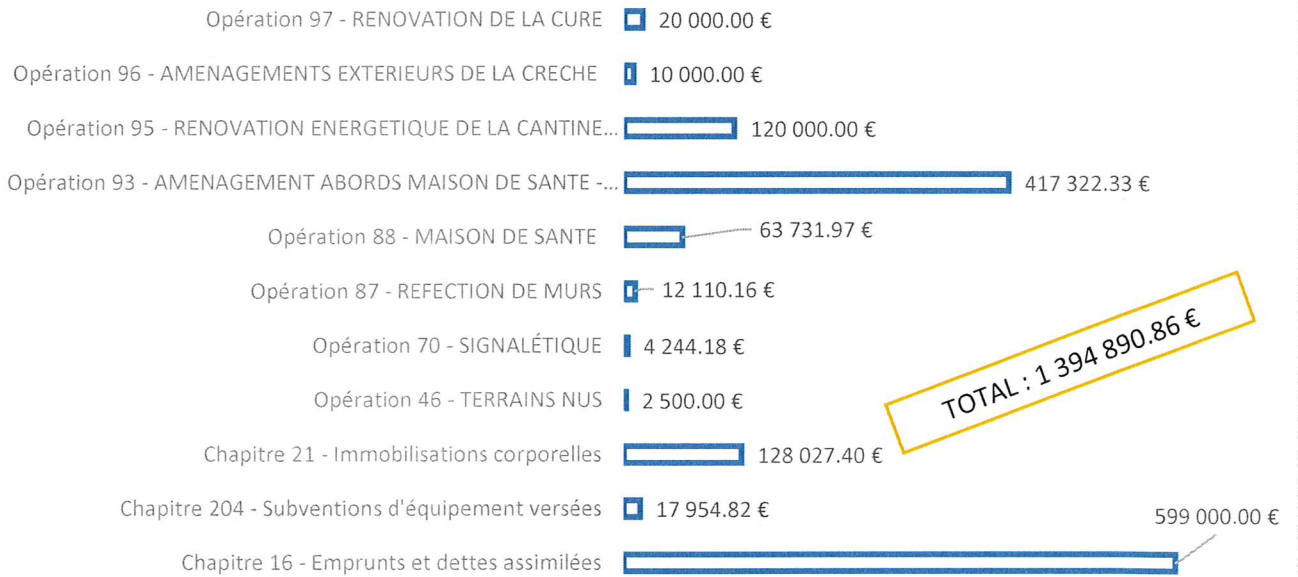
Libellés	Montants	Variation observée entre 2025 et 2024 (crédits ouverts au BP)
Chap. 013 – Atténuations de charges	12 000.00 €	
Chap.70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	103 650.00 €	+ 14.78 %
Chap.73 – Impôts et Taxes	62 080.00 €	- 20.49 %
Chap.731 – Fiscalité locale	616 940.00 €	+ 3.69 %
Chap.74 – Dotations et participations	303 222.73 €	+ 4.74 %
Chap.75 – Autres produits de gestion courante	127 300.00 €	+ 6.44 %
Chap.77 – Produits spécifiques	1 000.00 €	
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 226 192.73 €</b>	<b>+ 3.43 %</b>
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>130 417.98 €</b>	<b>+ 11.15 %</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025</b>	<b>1 356 610.71 €</b>	<b>+ 4.13 %</b>

Explications principales aux variations observées entre les recettes réelles de fonctionnement 2025 et 2024	
Chap. 013 – Atténuations de charges	Sans variation.
Chap.70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	Augmentation des prévisions associées au fonctionnement de la cantine et de la garderie ainsi que des recettes générées par les places de parking.
Chap.73 – Impôts et Taxes	⇒ <b>Prévission prudente du produit de fiscalité indirecte reposant sur une baisse continue du produit du fonds départemental DMTO.</b>
Chap.731 – Fiscalité locale	<p><b>Pas d'évolution des taux en 2025.</b></p> <p>⇒ Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : <b>29.23 %</b>,</p> <p>⇒ Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : <b>43.35 %</b>,</p> <p>⇒ Taux de Taxe d'Habitation (TH) (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : <b>15.79 %</b>.</p> <p>⇒ <b>Produits fiscaux 2025 attendus :</b></p> <p><b>TFPB : 391 682 €</b></p> <p><b>TFPNB : 46 515 €</b></p> <p><b>TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 24 996 €</b></p> <p>⇔ <b>463 193 €</b></p> <p>⇒ <b>Effet du coefficient correcteur : + 153 347 €</b></p> <p><b>Soit un produit prévisionnel de fiscalité directe locale de 616 540 €.</b></p>
Chap.74 – Dotations et participations	Prévissions en hausse du montant de la Dotation de Solidarité Rurale en réponse à l'évolution observée ces dernières années.
Chap.75 – Autres produits de gestion courante	Prévission en hausse liée à l'évolution des recettes issues des loyers et des charges locatives (mise en service de la maison de Santé).
Chap.77 – Produits spécifiques	Sans variation.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

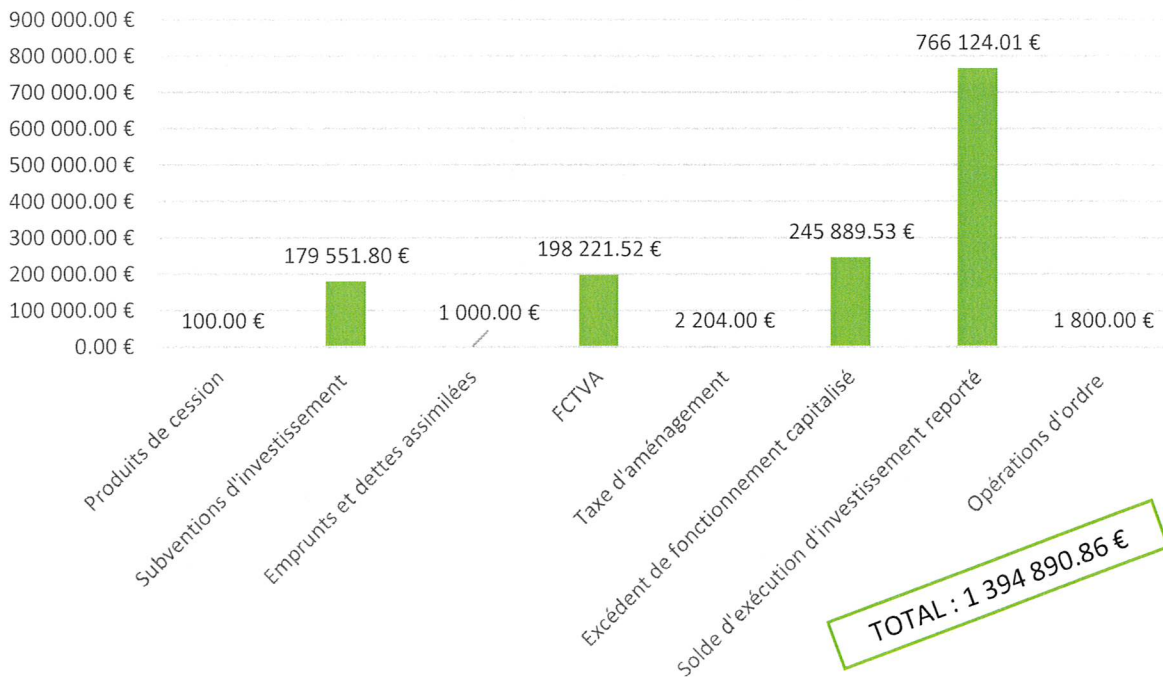
**LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**Répartition des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2025**



**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

**Répartition des recettes d'investissement inscrites au Budget Primitif 2025**



**Zoom sur les subventions : montant attendu – 179 551.80 €**

Région AURA – 32 121.60 €

Maison de Santé (30 000) : subvention principale : 20 000 € (solde) / Fibois - 10 000 €  
Aire de jeux : 2 121.60 € (solde)

Etat – 110 966.20 €

Aire de jeux – DETR – solde : 6 582.40 €

Maison de santé – DSIL – solde : 51 369 €

Rénovation thermique des vestiaires du stade et de la salle Pierre Dupeuble – DSIL –  
Solde : 34 426 €

Réseau de chaleur secondaire – DSIL – solde : 18 588.80 €

**CAF – Aménagements extérieurs de la crèche : 6 464 €**

Fonds européen – FEADER – Maison de Santé : 30 000 €

**Prévision de remboursement anticipé du Prêt relai de 500 000 €**

La collectivité a décidé de souscrire un prêt relai sur 2 ans en 2024 à hauteur de 500 000 € afin de pouvoir bénéficier d'un apport de trésorerie nécessaire au règlement des opérations d'investissement en cours. Afin de diminuer le coût du prêt, il est envisagé de rembourser le prêt en fin d'année 2025, soit avant le terme prévu en avril 2026, dans la mesure où la trésorerie de la collectivité le permettrait au regard de l'évolution de l'opération d'aménagement des abords de la maison de santé.

**Budgets annexes - Lotissements**

Les prévisions 2024 étaient minimalistes dans la mesure où l'objectif de la collectivité était de vendre à court terme les terrains concernés. Concernant le budget lotissement « Montrottier » (extension du lotissement de la Croix-Matillon), la vente des parcelles n'a pas pu aboutir après l'abandon du projet d'acquisition par le promoteur. La recherche d'un acquéreur se poursuit.

Concernant le budget lotissement « La Madeleine » (ancien Terrain Second), un compromis de vente a été signé pour une partie du terrain qui doit accueillir le projet de construction d'une résidence de neuf appartements et un cabinet dentaire.

L'objectif reste de poursuivre les recherches de potentiels acquéreurs pour les parcelles à bâtir et de voir aboutir le projet sur l'ancien Terrain Second.

Dans l'attente de ces évolutions, les prévisions 2025 resteront minimalistes soit à l'identique de celles de 2024.

## BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT MONTROTTIER

### PREVISIONS BUDGETAIRES 2025

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions de l'exercice 2025	15 443.18 €	15 443.18 €	341 930.63 €	341 930.63 €

## BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT LA MADELEINE

### PREVISIONS BUDGETAIRES 2025

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions de l'exercice 2025	10 000.00 €	10 000.00 €	428 339.97 €	428 339.97 €

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20250327-DE2025-15-1-BF  
Date de télétransmission : 04/04/2025  
Date de réception préfecture : 04/04/2025